

PORTRAIT SOCIAL

des caf en Île-de-France

Septembre 2019

51 %
personnes
couvertes

2 298 500
allocataires

En Île-de-France, 6 122 200 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la caf, soit 51 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 41 % à 62 % selon les départements

141 700 étudiants bénéficient d'une aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires (7 % au niveau national).

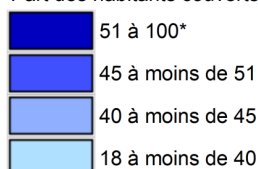
Les aides versées par la caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 17 %

des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (16 % au niveau national).

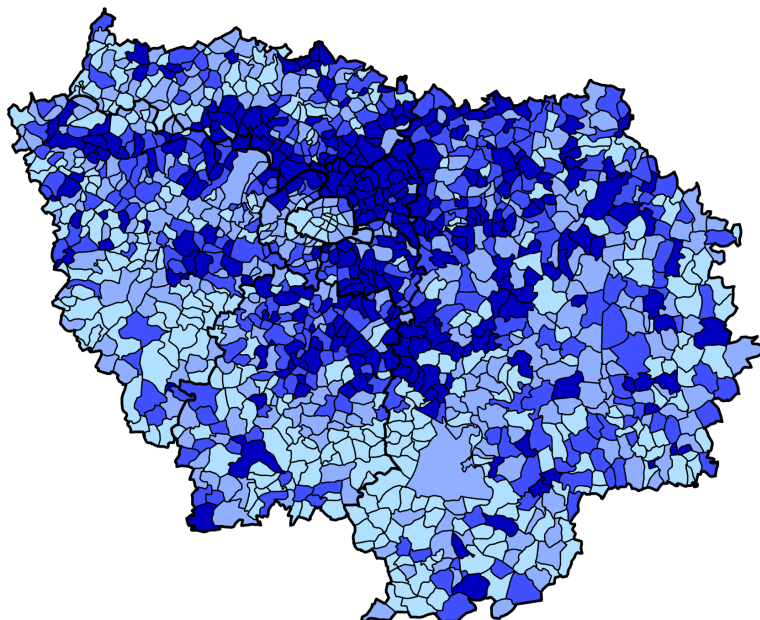
768 700 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus. Dans ces foyers précaires, vivent 795 400 enfants.

Taux de couverture de la population par la caf

Part des habitants couverts par la Caf (en %)



*On utilise les données de recensement de la population en 2015 avec les données des personnes couvertes en 2018, ce qui explique un taux de couverture aussi élevé.



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN Geofla®2.0 2015

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



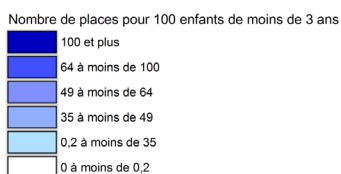
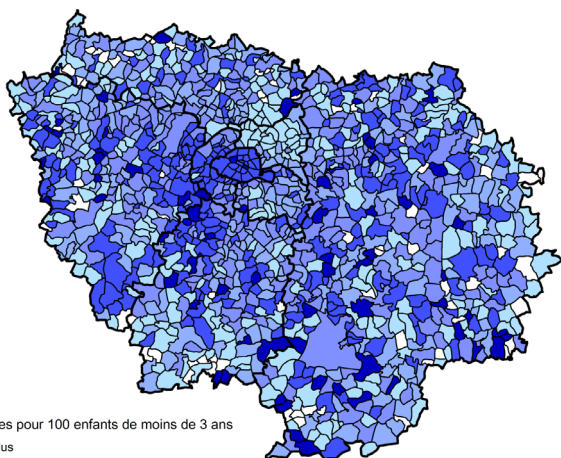
Zoom sur
les allocataires
à bas revenus

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



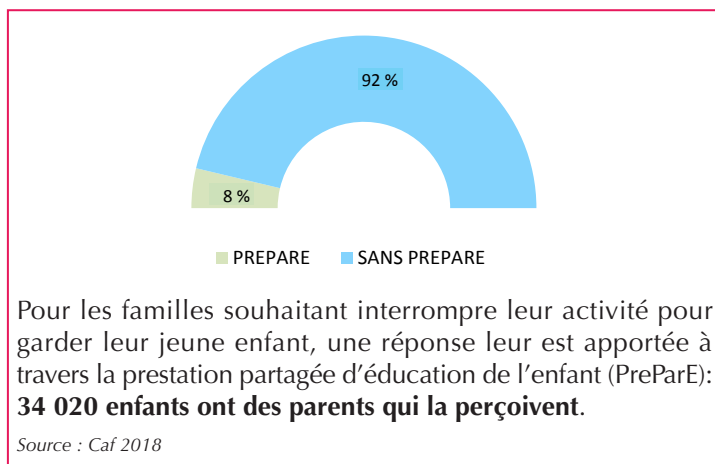
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss Drees, Msa 2017 © IGN ® Geofla 2.0.2015

POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

En 2017, les caf d'Île-de-France soutiennent l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **277 000 places sont disponibles pour les familles.** Sur la région, les assistants maternels ne proposent que près de 99 800 places d'accueil, soit un peu plus d'un tiers de l'ensemble des places offertes (36 % contre 58 % au niveau national). L'objectif est d'apporter une réponse à près de 519 400 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

Paris, avec 74 places offertes pour 100 enfants, est le département présentant la plus importante capacité d'accueil du jeune enfant de la région.

Enfants couverts par la prestation PreParE



Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE): **34 020 enfants ont des parents qui la perçoivent.**

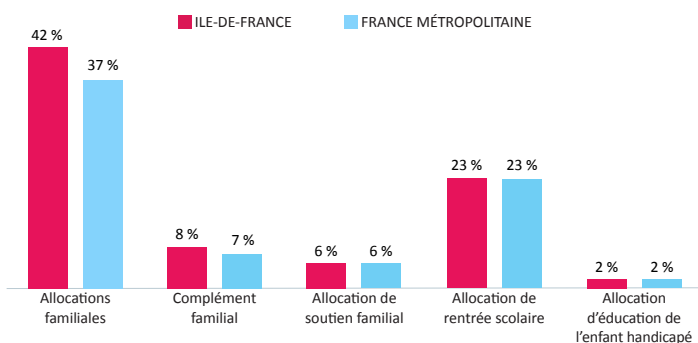
Source : Caf 2018

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



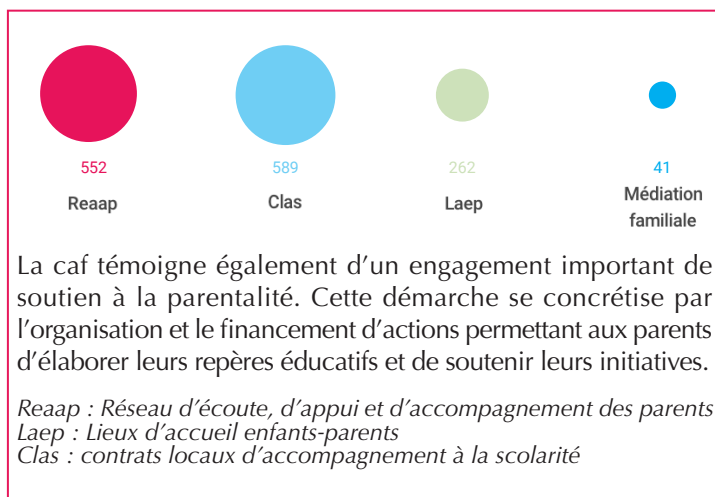
Source : Caf 2018

La caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > 42 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 8 % obtiennent un complément familial,
- > 23 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour leurs enfants,

- > 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2018

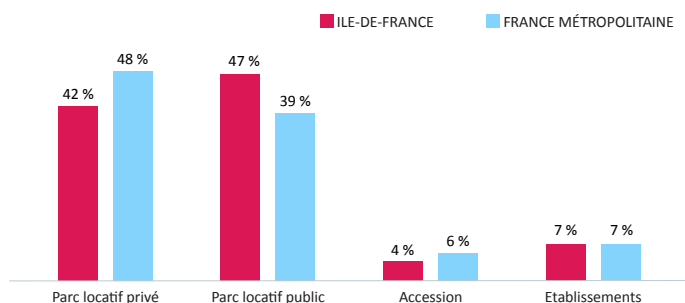


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



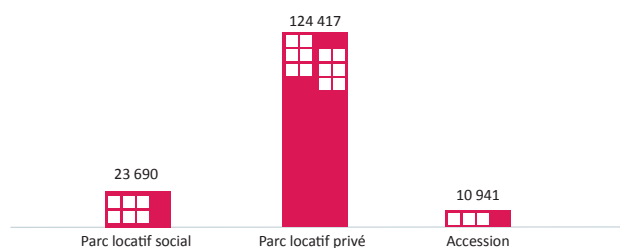
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2018

Au mois de décembre 2018, **1 071 800 foyers franciliens reçoivent une aide au logement** de la part de la caf. Cela représente la couverture de **2 397 700 personnes, soit 20 % de la population** totale de la région.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2018

Après perception des aides au logement, près de **159 000 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature du logement se révèle un facteur essentiel. En Île-de-France, le parc locatif privé avec des loyers plus élevés, est majoritaire ; aussi, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger est multiplié par 5 par rapport au parc social.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



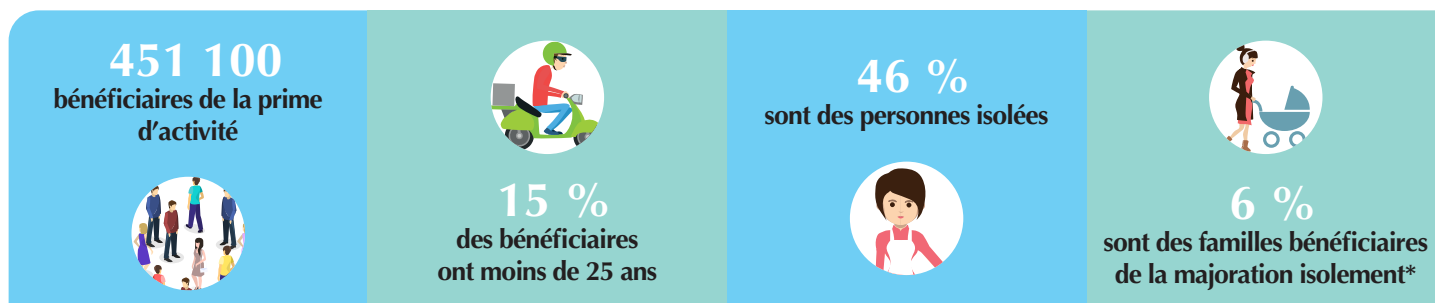
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- > **Le versement du revenu de solidarité active (rsa) à 339 200 foyers sur le territoire francilien.**
- > **451 100 allocataires franciliens bénéficiaires de la prime d'activité (ppa)**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au rsa pour 56 700 foyers en 2018.

- > **156 200 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (aah)**. 62 % d'entre elles perçoivent l'aah à taux plein.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les pouvoirs publics ont décidé une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, prestation qui complète les revenus professionnels. Cette mesure permet d'augmenter le montant de la prime d'activité à ceux qui la perçoivent déjà, et également de verser cette prime à de nouveaux bénéficiaires. Elle contribue ainsi à la revalorisation du pouvoir d'achat des personnes en activité. Au niveau régional, entre le 31 décembre 2018 et le 31 mars 2019, **le nombre de bénéficiaires de la ppa a augmenté de 167 600 allocataires, soit une progression de 37 %**.

LES ALLOCATAIRES A BAS REVENUS

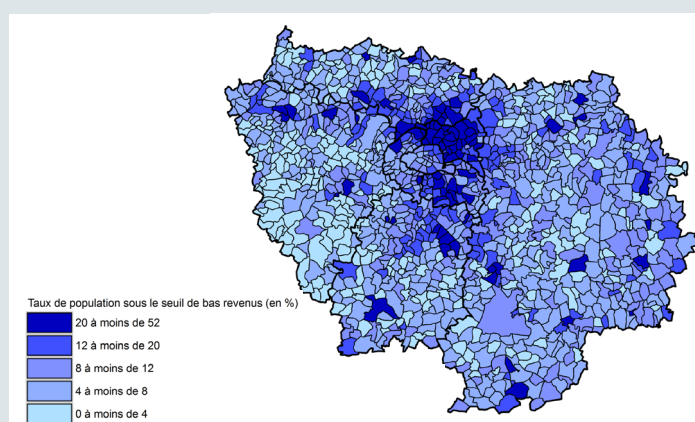
Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (pplpis), adopté en janvier 2013 pour une durée de 5 ans, visait à la fois à répondre à l'urgence sociale signalée par le diagnostic sur les causes de la pauvreté et à structurer la politique de lutte contre la pauvreté sur le long terme.

Fin 2018, il a été prolongé par le plan présenté par Emmanuel Macron qui ambitionne de prévenir la reproduction de la pauvreté et a annoncé cinq grands domaines sur lesquels la politique doit être menée pour « éradiquer la pauvreté extrême » : la petite enfance, l'enfance, les jeunes, l'accompagnement vers l'emploi et les minima sociaux.

D'un point de vue monétaire, fin 2018, 768 700 allocataires franciliens sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 071 euros par unité de consommation et par mois. Ces foyers abritent 1 800 700 personnes, soit 17 % de la population de la région. Cette proportion de population à bas revenus est identique à celle de la France métropolitaine (17 %).

24 % des enfants (de familles allocataires) de moins de 21 ans résident dans un foyer à bas revenus. Cet écart marqué entre la population allocataire et les enfants démontre la plus grande vulnérabilité de ce jeune public face aux phénomènes de paupérisation.

Taux de population sous le seuil de bas revenus



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015
© IGN Geofla®2.0 2015

49 % des foyers allocataires à bas revenus sont fortement dépendants en Île-de-France (47 % au niveau de la France métropolitaine), c'est-à-dire que leurs revenus sont composés à 75 % ou plus de prestations versées par la caisse d'allocations familiales. Parmi ces foyers, 312 200 vivent de ressources provenant entièrement des prestations légales. Cette donnée conforte le rôle protecteur joué par la branche Famille de la sécurité sociale pour les familles les plus modestes.

Le versement des prestations légales apparaît aussi comme une aide financière précieuse pour 300 000 foyers allocataires considérés comme fragiles et couvrant 815 700 franciliens. Ceux-ci échoueraient, en effet, sous le seuil de bas revenus sans la perception des prestations familiales et/ou sociales, ce qui conduirait à faire croître le taux de population francilienne à bas revenus de 8 points pour le porter à 25 % dans la région.

Le versement de ces prestations représente donc un rempart d'autant plus capital pour les familles se situant aux limites du seuil de bas revenus et pouvant, à tout moment, basculer dans la pauvreté monétaire.

- ✓ 1 800 700 personnes sous le seuil de bas revenus
- ✓ 795 500 enfants sous le seuil de bas revenus
- ✓ 312 200 allocataires avec 100 % de ressources issues des prestations légales
- ✓ 300 000 foyers fragiles



> POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus>